Numéro 05 ~ 05 Juillet 2005

Groupe AXA

Les Brèves du S.Y.N.P.A.-F.O.

SYNDICAT NATIONAL DES PRODUCTEURS D'ASSURANCES ET DE CAPITALISATION C.G.T. - FORCE OUVRIÈRE

NAO : Négociation Annuelle Obligatoire

Mais ne serait ce pas plutôt…

NAO : Nouvelle Arnaque Organisée ?

L'étude des bilans sociaux nous amène au constat suivant : une baisse vertigineuse des rémunérations des échelons de base accompagnée d'une nouvelle baisse des effectifs.

	Salaire moyen 2003	Salaire moyen 2004	Effectifs 2003	Effectifs 2004
EB	23 770 €	22 885 €	2465	2282
EI	37 126 €	37 000 €	1478	1490

Et des chiffres qui ne trompent pas :

- Rémunération moyenne des EB : - 14 % en 2 ans
- Effectifs, l'hémorragie continue : - 4 % sur 1 an pour la population EB/EI
- Embauches 2004 : - 37 %
- Ancienneté à 1 an : 48 % des jeunes recrues ont quitté l'entreprise !
- Ancienneté à 4 ans : 89 % des nouveaux embauchés ont quitté l'entreprise !

Cette situation a permis à AXA de réaliser une économie substantielle de plus de 24 millions d'euros sur la masse salariale. Néanmoins les propositions de la direction, nous le verrons plus loin, sont singulièrement teintées d'une grande nullité.

Pourtant, que nous dit la direction ? Elle déclare haut et fort qu'elle a foi (dixit sieur Roubin) dans le développement du RCS, que le réseau a tout à fait sa place dans le marché et qu'il est largement apprécié par les clients.

Certes les clients… mais dans tout cela rien pour les producteurs sans lesquels il n'y a pas de clients.

Devant un tel discours, les revendications de Force Ouvrière sont claires :

- **Application intégrale du SMIC,**
- **Un réel fixe à ne pas compenser par des commissions,**
- **Paiement de la commission dès le premier Euros de production.**
- **Pas de baisse de commission sur PU avec frais négociés.**

Lors de la première réunion de NAO du personnel commercial, le 12 mai 2005, il nous semblait que l'ensemble des organisations tendait vers ces revendications.

Devant cet enthousiasme syndical… et la gravité de la situation, nous avons décidé d'organiser avant la deuxième réunion de NAO, une intersyndicale.

Nous ne demandions pas aux organisations syndicales signataires des protocoles Phénix de retirer leur signature, même si la révision complète nous semble la seule solution pour aboutir à un système de rémunération digne du travail fourni par les producteurs, mais de nous mettre d'accord sur des revendications significatives.

C'était sans compter avec les fameuses « réunions bilatérales »… qui avaient eu lieu depuis entre la direction et chacune des autres organisations syndicales.

4 organisations se sont présentées à l'intersyndicale le lundi 6 juin 2005 : CGT, CGC, CFTC et UDPA.

SOMMAIRE BRÈVES N 05~ 05

Sommaire 1
NAO ! 1 & 2
Salaires / intéressement ! 3
Tous des commerciaux 3 et 4
Licencié et abusé ! ? 4
Encart du trésorier 4

A nos propositions, la CGC (suivie largement par les autres) répondait par la proposition suivante :

- Effacement du débit chaque trimestre,
- Abaissement du seuil de gratification vie,
- Abaissement de la franchise nouveaux clients,
- Réemplois comptabilisés à 100 % dans le calcul de l'OMP.

Ces propositions sont nettement insuffisantes. Nous découvrirons le lendemain, lors de la NAO, que, à l'exception de la quatrième, ce sont, en fait, celles de la direction !

Ainsi que constatons-nous : une fois de plus, les revendications à minima restent le cheval de bataille de ces "organisations syndicales" (on le savait déjà) bien peu combatives. En effet, pour elles l'intersyndicale avait uniquement pour but de présenter aux salariés une « unicité syndicale ». Peu importe les revendications pourvu que nous ayons l'unicité ! C'est donc sur la base du plus petit dénominateur « commun » que nous aurions dû tous nous aligner. Et ce plus petit dénominateur, exprimé par la CGC, est : ne pas froisser la direction et ne mendier exclusivement que ce qu'elle pourrait effectivement accepter.

Alors c'est donc ça la défense des intérêts des salariés : demander au patron ce qui pour lui est recevable.

Ce comportement nous surprend-il ? Il est dans la continuité de la parfaite intégration de ces organisations syndicales. Organisations syndicales qui sont là uniquement pour traduire socialement les décisions économiques de la direction. Le résultat, on le connaît !

I N T O L É R A B L E !

Le mardi 7 juin, la deuxième réunion de NAO commence par une déclaration des plus excitante : Monsieur Alain Roubin annonce que suite aux diverses revendications relatives à l'intéressement versé au personnel commercial, la direction a pris la décision de verser une prime exceptionnelle de 150 € à tous les producteurs EB et EI**.**

Monseigneur est trop généreux ! Tenez bonnes gens, attrapez ces quelques miettes, vous le méritez bien !

Toutes les organisations syndicales estiment que ce montant est ridicule mais il n'y a pas à le discuter. Pour la direction il s'agit là de la correction maximum possible, laquelle sera mise en paiement en juillet.

Mais il s'agit là d'intéressement et non de salaire (voir ci-jointe notre lettre à Monsieur de Castries).

Que propose la direction en la matière ?

Le sieur ROUBIN, en réponse à notre interpellation sur le réel souhait de la direction de maintenir les effectifs et pérenniser le RCS, tente de rassurer tout en avouant qu'il y eut parfois quelques doutes (…!). Aujourd'hui, la direction considère le RCS comme pérenne et envisage de le développer. Elle confirme que le réseau commercial salarié fait bien partie du panorama de distribution et son efficacité opérationnelle et sa rentabilité recouvrée, ce dernier peut désormais sortir de son domaine actuel d'activité et s'ouvrir à des clients haut de gamme.

Que dire ! À entendre la direction nous annoncer qu'il y a un véritable potentiel sur le marché, qu'elle veut mettre tout en œuvre pour développer un réseau en qui elle a pleine confiance et à qui elle est prête à donner les moyens nécessaires pour en développer l'activité, on se dit qu'une telle « considération » laisse augurer de réelles mesures salariales pour motiver les commerciaux et leur permettre d'obtenir une rémunération à la hauteur du travail de qualité réalisé.

Les bilatérales ?

Rappelons ce que sont les coulisses des pseudo négociations organisées chez AXA et dénommées bilatérales ?

Il s'agit pour la direction de rencontrer les unes après les autres chaque organisation syndicale et discuter des éventuelles requêtes présentées par chacune d'elle.

Dans ce cadre là, seule la direction à « la connaissance » de l'ensemble des revendications. Cela lui permet, lors des réunions plénières de se situer en deçà des prétentions du moins disant.

En effet, les réunions de négociation où toutes les organisations syndicales se retrouvent en même temps et autour d'une même table sont imposées par le code du travail mais, ne sont pas propice à certaines « tractations ». On comprend que la direction ne peut que tirer avantage des bilatérales. De telles rencontres permettent à la direction de conclure des « marchés » avec certaines organisations.

Les yeux dans les yeux, ça c'est de la négociation ! *Secrets d'alcôves. Tractations de bas étages* !... Avec de telles pratiques, les organisations syndicales sont totalement à la merci de la direction, les dés sont pipés ! Et on appelle cela la représentation du personnel...

Il va sans dire que Force Ouvrière s'insurge contre ces pratiques et refuse de participer à une telle mascarade qui aboutit à des accords peaufinés dans « l'intimité » exclusivement au profit de la direction et avec les conséquences dévastatrices que l'on connaît pour les salariés.

Merci le chèque syndical

L'annonce des propositions de la direction nous confirme dans l'idée que tout était "ficelé" d'avance.

Mais quelles sont les propositions de la direction (fruit des fameuses « bilatérales ») formulées lors des réunions des 7 et 21 juin :

- **En troisième année une prime trimestrielle de 250 €,**
- **le collaborateur est à 110 % de l'OMP,**
- **Apurement trimestriel du débit si le collaborateur atteint l'OMP le dernier mois du trimestre,**
- **Les primes des ATP par collaborateur passeraient respectivement de 231 € à 260 € si le taux d'atteinte à l'OMP est de 100 % et de 346 € à 420 € si ce taux est de 125 %,**
- **"Belles affaires" : la prime de 0,10 % serait linéaire à partir de 100 k €, puis passerait à 0,2 % au delà de 300 k €.**

- **La pondération santé passerait de 3 à 6 la première année et le crédit de 0,2 % à 0,3 %,**
- **Gratification de production vie, le seuil passerait à 110 k € au lieu de 120 k € actuellement,**
- **Le budget animation alloué aux IMC passerait de 457 € à 470 € par salarié et 235 € par Agent mandataire en lieu et place des 750 € par collaborateur animant des AM,**
- **Une augmentation de 1 % des fixes et seuils ainsi que des frais !**

Tout cela est insuffisant ! Mesurettes et compagnies…

De qui se moque la direction ?

Il serait pourtant grand temps qu'elle arrête de tergiverser et qu'elle réponde à l'attente des producteurs à travers une « revisitation » de l'ensemble des structures de rémunérations sur la base des réels besoins et revendications des salariés.

C'est en ce sens que FO s'est adressée à la direction (voir notre lettre dans la présente brève) pour notamment :

- **Un vrai fixe mensuel pour tous de 1600 € pour un EB et 1800 € pour les EI,**
- **Un commissionnement de 1,6 % au premier euro,**
- **Pas de baisse de commission sur PU avec frais négociés,**

Les frais professionnels

En 2004, c'est 300 € en moyenne que les salariés n'ayant pas de véhicule de fonction ont dû assumer du fait de l'augmentation des carburants.

De juin 2003 à mai 2005 l'indice des carburants est passé de 113 à 142 soit plus de 25 % d'augmentation. Dans le même temps, pour la même période, le budget des frais a augmenté de 3 %. Cela signifie que la direction ne rembourse pas les frais réels faisant ainsi supporter aux producteurs les frais qui lui incombent réduisant d'autant le niveau du salaire déjà fort bas des commerciaux.

- **Pas de reprise de commission,**
- **Le remboursement des frais réels.**

Il est évident, que la question centrale qui se pose aujourd'hui à tous les commerciaux est bien celle des salaires et que seule la création d'un réel rapport de force permettra d'obtenir la satisfaction de nos revendications.

SALAIRES / INTÉRESSEMENT !
TOUS A VOS CALCULETTES

Pas besoin de sortir de polytechnique pour calculer la progression de son salaire d'une année sur l'autre, mission néanmoins peu facilitée par AXA puisque ladite progression est si faible qu'elle nécessite d'avoir recours aux services de Sherlock Holmes muni de sa célèbre loupe pour en discerner les contours.

Pas besoin non plus d'être sorti major du concours de l'ENA pour comparer le montant de son intéressement avec celui de son salaire mensuel…

Eh bien chers collègues, laissez tomber vos certitudes… vous avez tout faux et… à vos calculettes !

En effet, nos chers (au sens coûteux) patrons se sont récemment répandus dans la presse en évoquant, sans pudeur, ce sujet affirmant pour François PIERSON que, depuis 2000, les rémunérations des collaborateurs augmentaient en moyenne de 3 à 4 % chaque année. Pour Henri de CASTRIES, le montant de l'intéressement équivaut cette année à un mois et demi de salaire.

Les salaires des deux personnes ci-dessus ont progressé dans des proportions sans commune mesure avec les taux précités (Pour la période 2001/2004 : Monsieur de CASTRIES + 146,3 %, Monsieur PIERSON +178,75 %). C'est sans doute ce qui a contribué à leur faire perdre tout discernement et le sens des réalités.

Car, FORCE OUVRIERE a mené une enquête auprès des salariés et nous sommes en mesure d'affirmer que nous sommes loin du compte :

- Le montant de l'intéressement ne dépasse pas en général une demi mensualité ce qui – heureusement (si l'on peut dire) – est loin du mois et demi annoncé.
- Les salaires quant à eux… il suffit de voir l'évolution moyenne des salaires telle qu'elle figure au bilan social pour pleurer…

Année	2002	2003	2002/2003	2004	2003/2004
Classe 1	23 630,00 €	24 272,00 €	2,72 %	24 836,00 €	2,32 %
Classe 2	24 952,00 €	25 644,00 €	2,77 %	26 168,00 €	2,04 %
Classe 3	26 124,00 €	27 060,00 €	3,58 %	27 670,00 €	2,25 %
Classe 4	28 670,00 €	29 524,00 €	2,98 %	30 121,00 €	2,02 %
Classe 5	36 517,00 €	36 761,00 €	0,67 %	37 173,00 €	1,12 %
Classe 6	49 045,00 €	48 703,00 €	-0,70 %	48 865,00 €	0,33 %
Classe 7	65 242,00 €	65 039,00 €	-0,31 %	64 937,00 €	-0,16 %

Alors que signifient de tels mensonges relayés en externe par la presse et en interne par certains signataires des accords salariaux ? Est-ce par ce biais que nos dirigeants entendent gagner notre préférence ? Nous doutons sincèrement de l'efficacité d'une telle méthode… Attention à l'effet boomerang !

FORCE OUVRIÈRE ne peut admettre de tels comportements sans réagir. C'est pourquoi, nous avons écrit à Mrs de MONTGOLFIER et de CASTRIES pour leur demander de mettre les chiffres en conformité avec leurs déclarations. Nous vous tiendrons au courant de leurs réponses… si réponses il y a !

F.O. **SECTIONS AXA FRANCE**

Paris le 10 juin 2005

Monsieur Cyrille de MONTGOLFIER

Objet : salaires

Monsieur le Directeur,

Par lettre du 3 février 2005, notre organisation vous demandait de rouvrir des négociations salariales pour solder l'année 2004.

A ce jour, notre lettre est restée sans réponse.

Or, au regard des chiffres figurant dans le bilan social 2004, la perte de pouvoir d'achat des salariés est évidente. Cette perte est d'autant plus importante que l'indice sur lequel se mesure le coût de la vie est contestable et contesté.

Parallèlement, la direction générale se félicite des résultats de l'entreprise justifiant, ainsi, les augmentations salariales importantes accordées (+ de 20% en 2004) ou octroyées aux membres du directoire.

Pour le même exercice 2004, le dividende des actionnaires a augmenté de 61 %.

Dans le même temps, l'évolution 2003/2004 des salaires moyens des personnels a été la suivante :

- Non cadres administratifs : + 2 %
- Cadres administratifs : + 1,3%
- Non cadres commerciaux (EB) : – 3,72 %
- Non cadres commerciaux (EI) : – 0,3 %
- Cadres Commerciaux : + 3.48 %

Comme on peut le constater la quasi-totalité des salariés ont, en 2004, subi une perte du pouvoir d'achat.

Ce n'est pas l'accord signé, prévoyant 1 % d'augmentation générale pour 2005, qui va améliorer la situation bien au contraire.

Nous constatons d'ailleurs que des entreprises du groupe ont, en matière d'augmentation générale pour 2005, dépassées le 1 % prévu par l'accord RSG et repris dans l'accord Axa France.

La question des salaires, avec celle de l'emploi, est depuis plusieurs années source d'inquiétude et de mécontentement des salariés.

Nous comprenons mal qu'une entreprise qui se déclare en interne et dans les médias « socialement responsable » puisse accepter des augmentations moyennes du type de celle constatées en 2004. Augmentation moyenne qui, pour les non cadres commerciaux (EB) est en fait une baisse. Baisse qui fait suite à une réduction en 2003 de 10,83 %. En deux ans, cette catégorie a donc subi une perte de salaire de 14,16 % alors que ces salariés participent directement à la progression du chiffre d'affaires.

Ce ne sont pas les propositions faites par la direction dans le cadre des négociations en cours pour les commerciaux qui sont de nature à inverser cette tendance à la baisse. La proposition de la direction d'augmenter les salaires et le budget de frais professionnels de 0,5 % pour 2005 est perçue par les commerciaux comme une véritable provocation.

Notre organisation syndicale estime qu'il est urgent de mettre un terme à cette situation.

En conséquence, nous vous demandons :

- Pour le personnel administratif, l'ouverture immédiat d'une négociation salariale portant sur les exercices 2004 et 2005.
- Pour le personnel commercial, une renégociation de la structure des rémunérations devant déboucher sur une augmentation sensible du niveau des salaires.

Dans cette attente,

Recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean Claude STEFANINI
Coordinateur Syndical National

F.O. **SECTIONS GROUPE AXA**

Paris le 10 juin 2005

Monsieur Henri de CASTRIES
Président du Directoire du Groupe AXA

Monsieur le Président,

Lors de la conférence de presse du 24 février 2005 sur la présentation des résultats annuels 2004 répondant à une interrogation de la « salle » vous avez déclaré :

« Au titre de l'exercice, les salariés, en France, percevront un intéressement représentant 1,5 mois de salaire ».

Aujourd'hui, tous les salariés viennent de recevoir une fiche leur indiquant le montant de leur prime d'intéressement. Ils ont tous constaté que cette prime était loin de représenter 1,5 mensualité.

Cette différence provenant très certainement d'une erreur de la part des gestionnaires, nous vous demandons de nous indiquer quand la direction envisage-t-elle de verser aux salariés d'Axa en France la différence entre le montant de la prime d'intéressement notifiée aux salariés et la mensualité et demi annoncée dans votre conférence de presse.

Nous vous rappelons qu'en la matière, notre organisation ne cesse de revendiquer que l'intéressement soit transformé en une mensualité supplémentaire. Par rapport au 1,5 mois annoncé notre revendication ne générerait pas de coût supplémentaire pour l'entreprise. Par contre, en plus d'être pérenne, elle aurait le mérite de participer au financement de la protection sociale collective (Sécurité Sociale, retraite…).

Dans l'attente de votre réponse,

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

J.C. STEFANINI
Coordinateur Syndical National

Demain tous des commerciaux !

A en croire la direction, demain nous serons tous des commerciaux. Plus d'administratifs, plus de producteurs, tous des commerciaux !

Puisque demain nous devrions tous en être, qu'en est-il de la situation salariale des commerciaux dans l'entreprise socialement responsable qu'est AXA France ?

Prenons la catégorie la plus importante, celle des Échelons de Base des réseaux de production.

De 4 731 au 31 décembre 1996 ils ne sont plus de 2 282 au 31 décembre 2004.

En matière salariale, sur les trois dernières années la rémunération moyenne annuelle (intégrant l'ensemble des éléments de rémunération y compris les commissions, à l'exclusion de l'intéressement) a évolué comme suit :

Année	*Salaires*	*Évolution*
2001	26 712 €	
2002	26 660 €	-0,19 %
2003	23 770 €	-10,84 %
2004	22 885 €	-3,72 %

Comme on peut le constater en trois ans la perte de salaire est de 14,32 %.

Notons que le salaire moyen annuel d'un salarié de classe 1 du personnel administratif (159 personnes) est en 2004 de 24 836 €. Le salaire moyen d'un salarié de classe 2 (566 personnes) est de 26 168 €.

Parallèlement à cette réduction de salaire, le temps de travail effectif d'un commercial a augmenté pour atteindre au minimum 50 heures par semaine comme le démontre « la journée type » d'un commercial établie par la direction d'Axa que nous reproduisons ci-contre

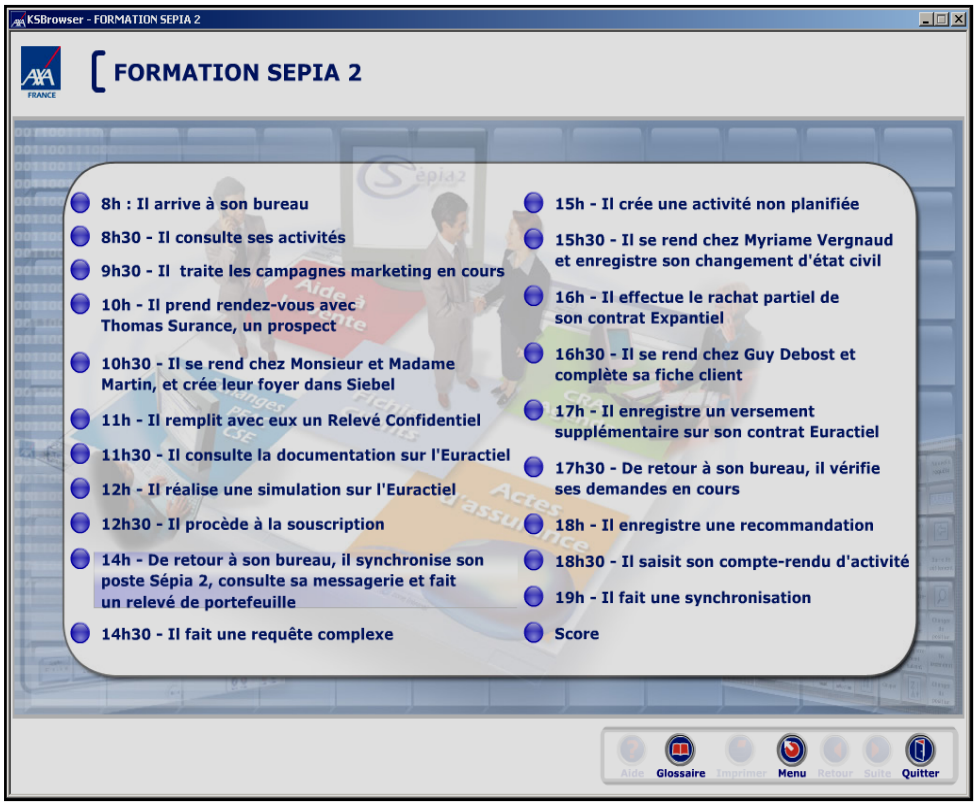

Ramené à 35 heures hebdomadaire, le salaire moyen d'un Échelon de Base est de :

22 885 € /50 x 35 = 16 019,50 € **soit 35,50 % de moins qu'un salarié de classe 1 du personnel administratif et 38,78 % qu'un salarié de classe 2.**

Ce sont ces conditions de rémunération et de travail, produit d'accords successifs depuis 1998 impliquant à un moment ou à un autre tous les syndicats à l'exception de Force Ouvrière, que la direction d'Axa entend, demain, étendre à tous les salariés du groupe.

Intolérable !

Inacceptable !

Licencié et abusé ! ?

Nos collègues licenciés soit pour inaptitude, soit pour faute, sont confrontés au chômage.

En toute confiance ils présentent les documents remis par la direction d'AXA à savoir :

- Feuille ASSEDIC
- Dernières feuilles de payes

Ceci leur permettant d'obtenir un salaire compensatoire dans l'attente de retrouver un emploi.

Voici ce que vient de vivre un collègue licencié après une longue période d'inaptitude sans reclassement.

Depuis 2002 il reçoit ses indemnités chômage. Or suite à une procédure pour licenciement abusif et arrivant en fin de droit, il contacte les ASSEDIC qui lui demandent de faire des copies des 12 derniers mois de salaire.

Le constat est simple mais sans équivoque en comparant la feuille ASSEDIC remise par AXA et les salaires, on s'aperçoit d'une bévue concernant les salaires de 01/1998 à 06/1998. Ce constat a permis au salarié de toucher un chèque de régularisation de 9 000 euros.

Il est intéressant de savoir que ce salarié demande dans sa procédure judiciaire de constater que cela le pénalise également sur les régimes sociaux de retraite.

Ci-après les chiffres relevés sur les feuilles de payes et l'attestation Assedic transmis par un ex-salarié :

Salaire de référence de 07/1997 à 06/1998

DATE	Salaires (francs)	Salaires (Euros)	Salaires déclarés aux ASSEDIC
07/1997	31 150,00	4 748,79	4 748,79
08/1997	23 500,00	3 582,55	3 582,55
09/1997	23 500,00	3 582,55	3 582,55
10/1997	95 808.28	14 605,88	14 605,88
11/1997	23 500,00	3 582,55	3 582,55
12/1997	25 854,87	3 941,55	3 941,55
01/1998	23 500,00	3 582,55	2 507,79
02/1998	23 500,00	3 582,55	2 507,79
03/1998	23 500,00	3 582,55	2 507,79
04/1998	23 500,00	3 582,55	2 507,79
05/1998	23 500,00	3 582,55	2 507,79
06/1998	26 500,00	4 039,90	2 827,93
TOTAL	367 313,15	55 996,53	49 410,75

Soit une différence de 6585,78 € (55 996,53 € – 49 410,75 €)

Faites passer le message à vos ex-collègues pour vérification de leurs attestations.

NOUS APPELONS L'ENSEMBLE DES SALARIÉS À REJOINDRE FORCE OUVRIÈRE

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT

Adhésion ☐ Renouvellement ☐

COTISATIONS MINIMALES 2005

E.I. : 143€ E.B. : 118 € Retraités : 78 €

NOM .....**Prénom** .....

Adresse .....

Compagnie : .....**Réseau :** ..... **Statut :** .....

☎..... **Email (personnel)**.....

Fait à ..... **le**.....

Reçu Fiscal OUI ☐ NON ☐ **(signature)**

Adresser votre bulletin accompagné de 4 étiquettes et d'un chèque libellé à l'ordre du SY.N.P.A. - F.O. à

Patrice DITTIÈRE ✉ 11 rue Adèle Considère 49320 BRISSAC QUINCÉ